

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2023 « BEZANNES SOUS TOUS LES ANGLES »**Article 1 : Objet du concours photo**

Ce concours gratuit est ouvert à tous les photographes amateurs, non accessible aux professionnels, aux membres du jury et à leur famille. Ce concours a pour objectif de permettre à tous, enfant ou adulte, de donner sa vision de la commune. Il peut s'agir d'un lieu, d'un événement, de tout ce qui peut définir notre commune à travers l'œil du photographe amateur.

Pour les participants mineurs, le bulletin de participation devra être signé par le représentant légal et l'autorisation parentale devra être complétée et jointe au bulletin.

Article 2 : Format et qualité

La photo peut être prise au format portrait ou paysage, réalisée avec un appareil photo, un smartphone, une tablette.

Les photos acceptées seront au format PNG, JPG ou HEIF/HEIC, de tailles comprises entre 600 Ko et 5 Mo, bien cadrée et de qualité suffisante afin d'assurer une bonne impression.

Article 3 : Condition de participation

Les photographies seront à adresser à animation@bezannes.fr (mail ou WeTransfer).

Tout dépôt doit être obligatoirement accompagné du bulletin de participation dûment complété et signé par le candidat sur lequel il est indiqué :

- Nom, prénom
- Adresse complète
- E-mail
- Téléphone
- Date de naissance
- Titre de la photo (titre simple 30 caractères maximum)
- Date et lieu de la prise de vue
- Cession de droits sur les photographies

Article 4 : Durée du concours

Le concours se déroulera du lundi 20 mars au dimanche 2 avril 2023, date limite de dépôt des dossiers.

Article 5 : Composition du jury

Le jury sera composé d'élus, d'agents communaux et d'un professionnel de la photographie.

Article 6 : Prix et récompenses

Le jury sélectionnera une vingtaine de photos qui seront ensuite imprimées par la municipalité, et feront l'objet d'une exposition dans le hall de la mairie.

Les critères de sélection seront :

- Le respect du thème,
- La qualité technique de l'image,
- Le sens artistique,
- L'originalité.

Chaque œuvre sélectionnée et imprimée sera offerte à son auteur propriétaire à l'issue de l'exposition.

Le jury retiendra les 3 meilleures photographies, les lauréats seront valorisés à travers les différents supports de communication de la commune de Bezannes et ils recevront un bon d'achat d'une séance photographie chez Lilly photographie :

- 1^{er} : Carte cadeau de 180 € pour une séance photo famille, naissance, grossesse ou une prestation mariage
- 2^{ème} : Carte cadeau de 100 € pour un shooting d'1h avec un forfait de 15 photos
- 3^{ème} : Carte cadeau de 50 € pour un shooting de 30 minutes avec un forfait de 10 photos

Un vernissage dans le hall de la mairie sera organisé le jeudi 13 avril 2023, présentant les photographies retenues et récompensant les lauréats.

Article 7 : Acceptation du règlement

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement. Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification du candidat.

Le règlement est disponible sur le site internet : www.bezannes.fr/concours-photo

Article 8 : Suspension ou annulation du concours

La commune de Bezannes se réserve le droit à tout moment d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours. Chaque participant sera alors averti et chaque cliché reçu sera restitué à son auteur.

Article 9 : Responsabilités et droits photographiques

Les participants s'engagent à céder gracieusement à la commune leurs clichés ainsi que les droits de leurs œuvres pour la constitution d'une photothèque et d'une utilisation pour les supports de communication municipaux.

En contrepartie, la commune de Bezannes s'engage à :

- Publier leur nom et photographie sur le site <https://www.bezannes.fr>, dans le magazine municipal ou tout autre support de communication ;
- Ne pas effectuer de modification sans l'accord préalable de son auteur ;
- Utiliser les photographies pour une durée maximale de 3 ans (fin des droits le 01 avril 2026).

Chaque candidat certifie être l'auteur des clichés. Il doit s'assurer du respect du droit à l'image et de la vie privée des personnes photographiées. En cas de présence de personnes physiques sur les photos, celles-ci ne doivent pas être identifiables. En participant au concours, le candidat autorise la représentation gratuite de son image dans le cadre du concours et de sa promotion ultérieure (expositions, diffusion sur les supports municipaux).

L'auteur s'engage par conséquent à autoriser la commune de Bezannes à diffuser son cliché à toute personne intéressée par la visite ou la lecture des supports de communication communaux.

**AUTORISATION PARENTALE AU CONCOURS PHOTO 2023
« BEZANNES, SOUS TOUS LES ANGLES »**

Je soussigné(e) (nom, prénom) _____

Demeurant au _____

Père Mère Tuteur Autre : _____

De l'enfant _____

Né(e) le _____ à _____

Et disposant du plein exercice de l'autorité parentale sur cet enfant, autorise ce dernier à candidater au concours photos organisé par la commune de Bezannes.

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait le _____ à _____

Signature du représentant légal :

**FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS PHOTO 2023
« BEZANNES, SOUS TOUS LES ANGLES »**

Document à transmettre par mail à animation@bezannes.fr ou directement en mairie accompagné de vos photos.

Photographies autorisées : paysage ou portrait au format PNG, JPG ou HEIF/HEIC

IDENTITÉ DU PARTICIPANT

Madame Monsieur

Prénom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ (Transmettre obligatoirement l'autorisation parentale complétée et signée si le/la participant(e) est mineur(e))

PHOTOGRAPHIE(S)

Nombre de photographies proposées : _____ (Maximum 2)

Photo 1 Titre : _____

Lieu de la prise de vue : _____

Date de la prise de vue : _____

Photo 2 Titre : _____

Lieu de la prise de vue : _____

Date de la prise de vue : _____

Votre inscription au concours vaut acceptation du règlement. Aussi, vous autorisez la mairie de Bezannes à utiliser les photographies proposées dans ses publications, sur son site Internet, pour des expositions ou toute autre utilisation qui lui est propre.

Vous devez également vous assurer du respect du droit à l'image et de la vie privée des personnes photographiées.

Fait le _____ à _____

Signature du participant (Responsable légal si le/la participant(e) est mineur(e)) précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :